



Avantage nature, logement de fonction et CDI

Par **Elvisalive**, le **08/08/2014** à **16:07**

Madame,Monsieur,
Mon CDI contient un article relatif à mon logement:rnIl y est inscrit qu'un appartement (3 pièces) est *mis à ma disposition*. Plus loin, il est mentionné qu'il s'agit d'un *avantage nature logement*. Cela ne me semble guère compatible.rnA mes yeux, la *mise à disposition* entraine une notion de choix, ce que n'entraine pas *l'avantage nature logement*.rnQu'en est il? rnMerci de votre réponse
Elvisalive

Par **Lag0**, le **08/08/2014** à **16:11**

Bonjour,
Si votre employeur met à votre disposition un logement, que vous ne payez pas de loyer ou un loyer réduit, il est normal qu'il y ait déclaration d'avantage en nature !rnLe logement est alors valorisé comme étant une partie du salaire et vous payez sur cette partie charges sociales et impôt sur le revenu.